



ENQUÊTE ET AUDIENCES PUBLIQUES DU BAPE Les enjeux de la filière uranifère au Québec

DEMANDE D'INFORMATION No. 9

DEMANDE D'INFORMATION:

Veillez dresser la liste de tous les incidents environnementaux survenus au cours des 15 dernières années aux mines d'uranium en exploitation, ainsi que les impacts connexes sur l'environnement. Veillez dresser la liste de toutes les maladies et de tous les décès occasionnés par des expositions radiologiques et toxicologiques, ainsi que les indemnités reçues par les travailleurs.

RÉPONSE:

Ce tableau énumère tous les incidents environnementaux survenus aux mines d'uranium en exploitation au cours des 14 dernières années.

Année	Faible risque	Risque moyen	Risque élevé
2013	14	0	0
2012	48	0	0
2011	21	0	0
2010	12	0	0
2009	18	2	0
2008	20	1	0
2007	25	0	0
2006	22	0	0
2005	20	0	0
2004	12	0	0
2003	23	0	0
2002	13	0	0
2001	12	0	0
2000	20	0	0

Les incidents environnementaux sont classés selon les catégories suivantes :

Déversement de faible risque : le déversement est susceptible d'avoir des effets négligeables, et n'aura aucun impact. Par exemple, le 10 juin 2013, pendant les travaux de préparation en vue du remplacement d'une portion du toit de l'annexe de l'usine de concentration, un entrepreneur a incorrectement utilisé une conduite d'eau de procédé



contaminée pour nettoyer le toit. L'eau de procédé contaminée a été utilisée à partir d'un tuyau de drainage, s'est mélangée au ruissellement pluvial et s'est accumulée sur un terrain bas situé immédiatement à côté de l'usine de concentration. Toute l'eau rejetée s'est retrouvée dans cette zone. Environ 4 000 litres (4,0 m³) d'eau a été rejetée du tuyau de drainage. La zone a été nettoyée et il n'y a eu aucun impact sur l'environnement.

Déversement de risque moyen : le déversement est susceptible d'avoir un impact mineur/à court terme/saisonnier ou pourrait nécessiter une future remise en état. Par exemple, le 26 janvier 2008, pendant des travaux de dynamitage autour de la terrasse de l'usine de concentration, une zone de glace jaune a été observée. Une source souterraine de faible débit s'infiltrait dans la zone d'excavation; l'eau gelait et devenait jaune. La zone a été nettoyée et la source d'eau a été déviée de la zone. D'autres travaux de remise en état seront nécessaires au moment du déclassement.

Déversement de risque élevé : le déversement est susceptible d'avoir des impacts importants ou modérés ou pourrait nécessiter de vastes travaux futurs de remise en état. Nous n'avons aucun exemple, car il n'y a eu aucun incident environnemental à risque élevé au cours des 14 dernières années.

En ce qui concerne les maladies et les décès attribuables à des expositions radiologiques ou toxicologiques, et les indemnités reçues par les travailleurs, l'alinéa 29(1)h) du *Règlement général sur la sûreté et la réglementation nucléaires* oblige les titulaires de permis à informer la CCSN d'une telle maladie ou blessure. Au cours des 15 dernières années, la CCSN n'a reçu aucun avis de maladies ou de décès causés par des expositions radiologiques ou toxicologiques. Par conséquent, il n'y a eu aucun cas d'indemnisation associé à des blessures de nature radiologique ou toxicologique.